

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE FMF33

Le 11/01/2024

En introduction de la réunion le président actuel (Dr Neuffer) souligna la renaissance de la branche girondine de la Fédération des Médecins de France (FMF).

1-Rapport financier de la trésorière

Lors de ce rapport la trésorière déplora la disparition de relevés bancaires sous format papier.

La somme dont dispose le compte bancaire FMF33 serait de 2500 euros .

Durant l'année 2023 il n'y eut aucune recette et il y aurait eu 40 euros de dépense au titre de l'entretien du compte par la banque (la Caisse d'Epargne).

Le rapport fut alors soumis au vote des présents (CF Annexe 1 Liste des présents) et approuvé à l'unanimité.

2-Rapport d'activité du secrétaire général

En l'absence du secrétaire général ce fut le président qui rapporta.

La Gironde compte au 10/01/2024 50 adhérents .

En CPL (commission paritaire locale) où siègent 12 représentants de la caisse et 12 représentants, des médecins la FMF occupe un siège de médecin généraliste. Le Dr Charrier, Colette est la titulaire et le Dr Neuffer le suppléant.

En CPF (commission de pénalité financière) où siègent 5 représentants de la caisse et 5 médecins, la FMF possède un siège non occupé c'est donc un représentant d'une autre organisation syndicale représentative (CSMF) qui l'occupe.

En CPR (commission paritaire régionale) la FMF possède un siège pour les médecins généralistes.

Les sièges sus-cités sont occupés durant 5 années.

A noter qu'une réunion en commission est dédommée l'équivalent de 13 consultations.

3-Rapport de moralité

La FMF 33 fut créée en 2002 puis durant de longues années se réduisit à une belle endormie avant de renaître activement en 2017.

La FMF Nouvelle Aquitaine a été créée en 2018. Le Dr Frugier est son président actuellement.

Le président Neuffer souligna la nécessité pour la FMF 33 de prendre sa place dans la FMF Nouvelle Aquitaine.

Il reprit au décours de ce rapport l'historique du syndicat de la Fédération des médecins de France.

4-Financement de la FMF 33

Une partie des cotisations à la structure nationale FMF sera affectée à la trésorerie de la FMF 33.

Cette partie de cotisations passe par la FMF Nouvelle Aquitaine avec laquelle le montant doit être négociée (la moitié de la cotisations régionale de 50 euros par adhérents ?).

5-Désignation du représentant en Commission Paritaire Locale

Est élue pour occuper le siège de titulaire le Dr Charrier, Colette , élu pour la suppléer le Dr Fayard, Jean-Dominique .

6-Désignation des représentants au conseil d'administration de la FMF

Sont désignés les 13 membres de l'assemblée générale ordinaire du jour ainsi que les excusés, cf annexe 1.

7-Place de la FMF33 dans les structures nationale et régionale

3 places au conseil d'administration de la FMF nationale sont attribuées à la FMF nouvelle Aquitaine (un seul siège est actuellement occupé par le Dr Cadix, Claire, en plus du Dr Frugier, Mickael en tant que secrétaire de l'Union Généraliste).

Sont désignés comme représentants de la FMF33 pour être représenté à la FMF Nouvelle Aquitaine

- Dr Fayard, Jean-Dominique (suppléant Dr Neuffer, Hermann)
- Dr Moisset, Grégory, (suppléant Dr Camus, Nicolas)

8-Election du conseil d'administration de la FMF33

sont élus :

- Président : Neuffer, Hermann
- Vice-présidents : Parisot, Sébastien et Fayard, Jean-Dominique
- Trésorière : Ferron, Kavita
- Trésorier adjoint : Césa, Vincent
- Secrétaire : Charrier, Colette
- Secrétaire adjoint : Moisset, Grégory

9-Projets de la FMF33

A) Conseil juridique

Faire connaître auprès des confrères girondins la cellule juridique nationale pilotée par le Dr Garrigou-Grandchamp.

Mettre en avant l'expérience du Dr Césa mis en accusation par la caisse et passée devant une commission paritaire locale.

Trouver un cabinet d'avocat.

Formation d'une cellule juridique locale animée par

- Charrier, Colette
- Parisot, Sébastien
- Moisset, Grégory,
- Camus, Nicolas.

B) Pénurie de remplaçant

L 'assemblée décida qu'elle n'était pas compétente.

Une attention est soulignée sur le cas de l'utilisation de la CPS des médecins en congé par le remplaçant. En effet le titulaire de la carte est engagé pénalement si son remplaçant l'utilise.

C) Formation et groupe Whatsapp

Faire des formations afin d'enrichir l'expérience des membres de la FMF33 et la faire connaître auprès des confrères girondins.

Faire connaître et vivifiez le groupe whatsapp FMF33

10-Autres

Réunion du CA de la FMF33 avant l'été.

Rédigé le 12/1/2024 par le secrétaire adjoint (Dr Ortiz), relecture par le président (Dr Neuffer)

Annexe 1

Liste des présents

Saint-Amand hugues
Camus nicolas
Parisot sébastien
Moisset grégory
N'Guyen thanh thanith
Ortiz sébastien
Charrier colette
Césa vincent
Ferron kavita
Bernadac anne
Fayard jean-dominique
Decroix olivier
Neuffer hermann

Liste des excusés

Guilhon jeremy
Guilhon-Penaud sabine
Valeix anne
Nadin-Khasama hilal